



Juillet 2018

Fraternitas Sacerdotalis Sancti Pii X

n° 157

Bulletin mensuel des membres de la Tradition catholique



Confrérie Marie Reine des Cœurs

Le Moulin du Pin F - 53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf

Acte de consécration du saint Esclavage et acte héroïque

Le mot de l'aumônier

La consécration de soi-même à Jésus-Christ, la Sagesse incarnée, par les mains de Marie est-elle la même chose que ce qu'on appelle l'acte héroïque ?¹ Qui donnera la réponse à cette question ?

Le pape Benoît XV, le 19 avril 1916, à l'occasion du deuxième centenaire de la mort du Père de Montfort, dans une lettre autographe adressée au Supérieur général de la Compagnie de Marie, a écrit : « Votre bienheureux Père a voulu vous inculquer un insigne amour de la très sainte Vierge. Bien plus, il a voulu que ce fut votre esprit particulier et propre de promouvoir parmi les hommes le Règne de Dieu, en propageant le culte de sa divine Mère. Or, comme moyen très efficace de cet apostolat, il vous légua, pour que vous l'expliquiez avec soin aux fidèles, ce livre écrit de sa main De la vraie dévotion à la Sainte Vierge, livre petit par le volume, mais d'une si haute autorité et d'une si grande onction »². Ce sont donc les Pères montfortains qu'il faut interroger pour répondre à cette question délicate.

Le Père Hupperts (cf. photo ci-dessus), montfortain, a traité *ex professo* de ce problème³. L'enjeu de la question porte sur l'utilisation que peut faire la Sainte Vierge de la valeur surnaturelle satisfaisante de nos bonnes actions en faveur des âmes du purgatoire. Il précise que, dans l'acte héroïque, « tout ce qui en fait l'objet, sera appliqué, non pas à d'autres vivants, non pas à soi-même, mais uniquement aux âmes du purgatoire. C'est ce qui fait donner à cet acte l'épithète d'héroïque, parce que, du fait que l'on s'exclut soi-même de l'application de ces valeurs, on accepte de souffrir soi-même plus longuement et plus durement peut-être au séjour de la purification pour délivrer et soulager d'autres âmes, détenues en ce lieu de souffrance ». Le montfortain compare ensuite les deux actes : 1) L'acte héroïque peut se faire par Marie ; la consécration doit se faire par elle. Le pre-

mier n'est pas nécessairement un acte d'amour envers elle, alors que le second l'est par sa nature même. 2) L'acte héroïque a pour fin unique et première le soulagement des âmes du purgatoire, qui est une fin particulière ; la consécration se propose la plus grande gloire de Dieu, qui est la fin ultime. 3) L'acte héroïque porte uniquement sur la valeur satisfaisante ; la consécration, outre le don du corps, de l'âme, des richesses intérieures et extérieures, est beaucoup plus étendue : elle inclut les valeurs méritoire, impétratoire et satisfaisante des bonnes actions. Elle est moins limitée et plus étendue dans son objet. 4) L'acte héroïque ne produit pas par lui-même une transformation de l'âme ; l'acte montfortain, vécu et pratiqué conduit, par lui-même, à la transformation de l'âme en Jésus-Christ par Marie. 5) Enfin, et surtout, « ceux qui font l'acte héroïque s'excluent eux-mêmes de l'application de la valeur satisfaisante... Ce n'est pas le cas pour nous » (ceux qui font la consécration montfortaine, ndlr).

Le Père Hupperts conclut : « Nous acceptons nous aussi, si Jésus et Marie le veulent, d'être exclus de l'application des valeurs satisfaisantes de notre vie... Nous avons fait le même sacrifice si méritoire. Il nous semble, par ailleurs, nettement plus parfait de tout laisser à la décision de notre divine Mère, qui prendra cette décision ». Le Père Lhoumeau précise : « Cette donation n'est pas précisément un dépouillement en faveur d'autrui, mais un acte de désappropriation »⁴. Et le Père Kergoustin, montfortain également, explique que, dans l'acte héroïque, « on fait encore, jusqu'à un certain point, acte de propriétaire, car on détermine soi-même la destination à laquelle doivent être affectés les biens que l'on cède », tandis que dans la consécration « on renonce absolument à tout acte de propriétaire ; on abandonne purement et simplement à la Sainte Vierge » ce qu'on lui donne⁵. Bienheureux les pauvres en esprit...

Il faut conclure que la consécration mariale et l'acte héroïque ne sont pas la même chose. ✍

Abbé Guy Castelain+

¹ De très bons auteurs ont répondu par l'affirmative. C'est le cas, par exemple, du très éminent et très respectable Père dominicain Réginald Garrigou-Lagrange dans son admirable livre intitulé *La Mère du Sauveur et son amour pour nous* (Éditions du Cerf, Paris, 1948), p. 317 : « Cet abandon est en réalité la pratique de ce que l'on a appelé l'acte héroïque, sans qu'il y ait ici un vœu, mais seulement une promesse à la Sainte Vierge ».

² *Livre d'Or des Pères montfortains* (1960), Éditions Saint-Rombaut, p. 5.

³ *Série Immaculata, I, Tout à Elle*, chap. XXI, *Esclavage d'amour et acte héroïque*, pp. 132-138. Secrétariat de Marie-Médiatrice, Louvain, 1953.

⁴ *La Vie spirituelle à l'école de bx L.-M. Grignon de Montfort*, Houdin, Paris, 1913, p. 251. Ce livre est, de l'aveu des montfortains, le meilleur sur le sujet.

⁵ *Vers un ciel plus beau*, Librairie mariale, Pontchâteau, 1958, pp. 328-329.



Lettre reçue



❖ « *J'essaie de conseiller à des personnes qui n'ont pas trop le moral de lire Vers un ciel plus beau (Librairie mariale, Pontchâteau, 1958. 7^e édition, ndlr) et le mieux, et c'est très encourageant et apaisant à la fois, c'est à la page 283. Peut-être, un jour, en parlerez-vous.* »

(Courrier signé du 5 décembre 2011)

Vers un ciel plus beau

Avant de mourir, le Père Kergoustin, montfortain, a prononcé ces paroles : « *On n'est jamais aussi heureux, quand on va mourir, que quand on a fait la consécration mariale selon le bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort* » (témoignage oral du R.P. Marcel Gendrot, ancien supérieur général des Pères montfortains à votre aumônier). On comprendra mieux ce beau testament spirituel en lisant le passage invoqué dans le courrier ci-dessus.

« *Si en prononçant cette formule de consécration, notre cœur, comme cela doit être, s'accorde avec nos lèvres, notre volonté est livrée sans réserve à Marie. [...] Nous ne pouvons plus rien vouloir que sous sa dépendance. Et, avec notre volonté, nous lui avons abandonné tout le reste : notre âme, notre corps, notre intelligence, notre cœur, toutes nos pensées, tous nos sentiments, tous nos désirs ; nous lui avons abandonné notre passé, pour ne plus nous en inquiéter ; nous lui avons abandonné notre présent, pour ne pas chercher à savoir si nous aimons Jésus et si nous progressons dans notre amour, bien que nous tenions extrêmement à L'aimer ; nous lui avons abandonné notre avenir terrestre, pour ne plus nous en préoccuper ; nous lui avons abandonné même notre avenir éternel, en ce sens que nous ne voulons pas chercher curieusement à connaître la place que la divine Providence nous tient en réserve dans le Ciel. Nous nous sommes abandonnés à sa sagesse incomparable, pour être toujours guidés par elle dans le chemin qui doit nous conduire au bonheur éternel ; nous nous sommes abandonnés, par son entremise, aux desseins miséricordieux, mais inconnus, de la divine Providence, afin d'y être, avec son aide maternelle, toujours fidèles ; nous nous sommes abandonnés à sa puissance royale, si grande et si bienfaisante, pour rester toujours livrés à tous ses bons plaisirs ; nous nous sommes abandonnés à sa bonté maternelle, afin qu'au moment de notre trépas elle recueille notre âme dans ses mains bénies, pour la présenter au jugement de son divin Fils.* »

Le Traité de la vraie dévotion



commenté

par le Père Plessis, s.m.m.

Rappel du plan (avec les numéros du *Traité*) :

Introduction (1-13)

Partie I. De la vraie dévotion en général (14-119)

Partie II. De la parfaite dévotion (120-273)

Chapitre I. Nature de la parfaite dévotion (120-133)

Chapitre II. Motifs de la parfaite dévotion (134-212)

Section I. Énumération des motifs eux-mêmes (134-182)

Section II. Figure biblique de la parfaite dévotion (183-212)

Art. 1. Histoire de Jacob et Ésaü (184)

Art. 2. Sens littéral et spirituel de cette histoire (185-200)

§ I. Ésaü, figure des réprouvés (185-190)

§ II. **Jacob, figure des prédestinés** (191-200)

A. Exposé du sens littéral (191-195)

B. Exposé du sens spirituel (196-200)

1^o Les prédestinés aiment la vie intérieure (196)

2^o Les prédestinés aiment et honorent Marie (197)

3^o Les prédestinés se soumettent à Marie (198)

4^o Les prédestinés ont confiance en Marie (199)

5^o Les prédestinés imitent Marie (200).

Le petit enfant trouve parfait et cherche à imiter tout ce qu'il voit faire par sa mère. De même les prédestinés regardent Marie comme le modèle achevé de toute perfection. De toute l'ardeur de leur âme, ils essaient de reproduire ses vertus (cf. VD 108). C'est ce qui les rend véritablement heureux et dévots, et constitue la marque infaillible de la prédestination.

Car Marie a dit par la bouche de la Sagesse éternelle : *Beati qui custodiunt vias meas* (Prov. VIII, 32), c'est-à-dire bienheureux ceux qui pratiquent les mêmes vertus que moi, bienheureux ceux qui marchent sur les traces de ma vie, tout cela avec le secours de la divine grâce.

Ils sont heureux *dans ce monde* pendant leur vie, par l'abondance des grâces et des douceurs que Marie leur communique de sa plénitude. Cette bonne Mère ne traite pas avec la même largesse ceux qui ne l'imitent pas de si près. Ils sont heureux *dans leur mort* qui est douce et tranquille, consolée ordinairement par la présence sensible de Marie ; celle-ci tient à assister son enfant dans ce moment pénible et à l'introduire elle-même dans les joies de l'éternité. Enfin ils sont heureux *dans l'éternité* parce que jamais un bon serviteur de Marie, qui a imité ses vertus pendant sa vie, n'a été perdu après sa mort. Ce serait une contradiction impossible à réaliser. Les deux membres ne peuvent être vrais à la fois : ou bien on a

véritablement imité Marie, et alors on ne sera pas damné, ou bien on est damné, parce qu'on n'aura pas imité Marie.

Et c'est précisément ce qui arrive aux réprouvés. Ils n'auront pas gardé les voies de Marie. Ils n'ont pas imité ses vertus. Et s'ils ont eu quelque dévotion à son égard, c'est une dévotion purement extérieure, incapable de les sanctifier et de les sauver. C'est pourquoi ils sont malheureux dans leur vie, à leur mort et pendant l'éternité. Ils sont maudits, parce que, abusant de la dévotion à Marie, ils ont cru, avec la protection de la Mère, pouvoir violer impunément les commandements du Fils : « *Maudits ceux qui se détournent de vos commandements !* » (Ps 118, 21). Ils ne pouvaient commettre plus funeste erreur !

Devant la constatation d'un tel désastre et de sa cause, on comprend l'exclamation enthousiaste du bienheureux : « *Ô Sainte Vierge, ma bonne Mère, qu'heureux sont ceux, je le répète avec les transports de mon cœur, qu'heureux sont ceux et celles qui, ne se laissant point séduire par une fausse dévotion envers vous, gardent fidèlement vos voies, vos conseils et vos ordres !* » Ils sont infailliblement du nombre des prédestinés ! Qui ne voudrait pas être compté parmi ceux-là ?

À suivre...

Retraites Mariales Montfortaines : inscrivez-vous !



- ❖ **Retraite à l'Étoile du Matin (57)**
du 9 au 14 juillet 2018 (mixte, 36 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Chauvet
L'Étoile du Matin ☎ 03.87.06.53.90
- ❖ **Retraite à Etcharry (64)**
du 9 au 14 juillet 2018 (mixte, 29 places)
Directeur de la retraite : abbé P. Gendron
Prieuré Saint-François-Régis ☎ 04.77.40.20.55
- ❖ **Retraite au Trévoux (29)**
du 16 au 21 juillet 2018 (mixte, 24 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Abbé G. Castelain ☎ 06.38.79.52.73
- ❖ **Retraite à Enney (CH)**
du 23 au 28 juillet 2018 (mixte, 24 places)
Directeur de la retraite : abbé C. Pellouchoud
Domus Dei ☎ [41] 26/921.11.38
- ❖ **Retraite au Moulin du Pin (53)**
du 3 au 8 décembre 2018 (mixte, 20 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Le Moulin du Pin ☎ 02.43.98.74.63



La Tradition méditée à la Montfort dans le Rosaire

Ce Rosaire est tiré d'un livret intitulé *Nouvelle méthode pour méditer individuellement ou collectivement le Rosaire*, réalisé par M. l'abbé Levert. Les sources sont l'Écriture sainte et la Tradition, en particulier la Liturgie. Il a été imprimé à Coutances et a reçu *Nihil obstat* et *Imprimatur* (sans dates).

Cinquième mystère joyeux

Le Recouvrement de Jésus au temple

Nous Vous offrons, Seigneur Jésus, cette cinquième dizaine en l'honneur de votre Recouvrement au temple, par Marie, au milieu des docteurs, et nous Vous demandons, par ce mystère et par l'intercession de votre sainte Mère, la véritable sagesse. Ainsi soit-il.

Notre Père... [Puis aux 10 Ave :]

1. Marie et Joseph montèrent à Jérusalem, selon la coutume de la fête ; Jésus était avec eux (Lc II, 42).
2. Les jours de la fête étant passés, tandis qu'ils s'en retournaient, l'Enfant Jésus resta à Jérusalem à l'insu de ses parents (Lc II, 43).
3. Après un jour de chemin, ils Le cherchèrent parmi leurs parents et leurs connaissances (Lc II, 44).
4. Ne L'ayant pas trouvé, ils revinrent à Jérusalem pour L'y chercher (Lc II, 45).
5. Au bout de trois jours, ils Le trouvèrent dans le Temple, au milieu des savants, les écoutant et les interrogeant (Lc II, 46).
6. Et tous ceux qui L'entendaient, étaient ravis de son intelligence et de ses réponses (Lc II, 47).
7. Marie, prenant la parole dit : « *Mon Fils, pourquoi avez-Vous agi ainsi avec nous ? Voilà que nous Vous cherchions, fort affligés* » (Lc II, 48).
8. Jésus répondit à ces paroles : « *Ne saviez-vous pas qu'il faut que Je m'occupe des affaires de mon Père ?* » (Lc II, 49).
9. Et Il retourna avec eux à Nazareth et Il leur était soumis (Lc II, 51).
10. Et Marie, sa Mère, gardait toutes ces choses en son cœur (Lc II, 51).

Gloire au Père... [Puis :]

Grâces du mystère du Recouvrement de Jésus au temple, descendez dans nos âmes et rendez-les vraiment sages. Ainsi soit-il.

Comment Paul VI pourrait-il être canonisé ?



La canonisation du pape Paul VI est envisagée pour le mois d'octobre prochain (*DICI*, n° 370 de mars 2018, p. 3). Comment est-ce possible ? Il faut se limiter, dans ce bulletin de la Confrérie Marie Reine des Cœurs, à une réponse de type marial.

Le *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* de saint Louis-Marie Grignion de Montfort repose sur la doctrine de la **Médiation universelle** de la très sainte Vierge Marie. Quel était donc l'avis des théologiens à ce sujet à la veille de Vatican II ?

Le Père **Merkelbach**, dominicain, affirme que « la médiation universelle de la bienheureuse Vierge Marie peut être définie, non seulement comme certaine, mais aussi comme vérité dogmatique et comme dogme de foi ; ceci en raison d'une antique tradition qui s'est développée de façon organique et qui la rend légitime, et aussi de la prédication universelle de l'Église qui est suffisamment manifeste » (*Mariologia*, Desclée de Brouwer, Paris, 1939, n° 201, p. 380. Traduction par nos soins).

Le Père **Garrigou-Lagrange**, dominicain, affirme : « Cette doctrine paraît même non seulement certaine, mais définissable comme dogme de foi... C'est une vérité explicitement et formellement affirmée d'un consentement unanime par les Pères, les Docteurs, la prédication universelle, la Liturgie » (*La Mère du Sauveur et notre vie intérieure*, Cerf, Paris, 1948, p. 259).

Le Père **Jean de Jésus-Hostie**, carme déchaussé, affirme : « C'est une de ces vérités implicitement contenues dans le trésor de la foi... Il serait aisé de cueillir dans les écrits des Pères une abondante gerbe de textes qui, en termes propres ou en figure poétique, exprimeraient la croyance commune de l'Église primitive. Aujourd'hui la définition dogmatique de la Médiation universelle de Marie est toute proche et n'attend qu'une occasion favorable » (*Notre-Dame de la Montée du Carmel*, Éditions du Carmel, Tarascon, 1951, pp. 19-20). Cette occasion allait se présenter dix ans plus tard : « Un troisième dogme était vivement attendu par le monde catholique, celui de Marie Médiatrice de toutes grâces. Le concile Vatican II devait être l'occasion extraordinaire pour que le pape, en union avec tous les évêques du monde, le proclame solennellement » (*Vatican II, une histoire à écrire*, R. de Mattei, p. 233).

Quelle était la pensée de **Paul VI** à ce sujet ? Le 20 juin 1962, le futur pape fit cette déclaration : « La proposition d'un nouveau titre, surtout ce-

lui de **Médiatrice**, à accorder à Marie très sainte, me paraîtrait inopportune et même **damnable**. » Le futur pape poursuivait : « Il vaut mieux parler de la maternité spirituelle universelle de Marie très sainte, de sa royauté et de sa merveilleuse, très bénigne intercession, mais non de **médiation** » (cf. *Marie Médiatrice*, chap. IX, Clovis, 2007).

Le *Larousse Sélection* (en 3 vol. Paris, 1968) donne cette définition du mot « **damnable** » : « Qui peut attirer la damnation éternelle : action **damnable**. Par extension : Qui mérite réprobation : une **entreprise damnable**. » Si les mots ont bien une signification, il faut conclure que Paul VI estime répréhensible, pour l'Église catholique, d'attribuer le titre de « **Médiatrice universelle** » à la Vierge Marie.

Que penser de cette affirmation (en terme théologique : de cette *proposition*) de Paul VI ? Un *Sommaire de théologie dogmatique* enseigne qu'une affirmation qui « s'oppose à une vérité présentée par l'ensemble des théologiens comme certaine et prochainement définissable » doit être qualifiée théologiquement de « *proche de l'hérésie* ». Comme par providence, cet ouvrage donne justement un exemple qui tombe à point pour cet article : « *La Médiation universelle de la bse Vierge Marie* » (Éditions du Bien Public, Trois-Rivières, Canada, 1969, p. 19).

Paul VI, sur le point de la Médiation universelle de la très sainte Vierge Marie, en rigueur de terme, aurait tenu une position, qualifiée par la théologie, étant « *proche de l'hérésie* ».

Devenu pape, Jean-Baptiste Montini en a donné la raison dans un discours le 29 septembre 1963 : « *Nous ne voulons pas faire de notre foi un motif de polémique avec nos frères séparés.* » Pour lui, une vérité mariale définissable comme dogme de foi ne pouvait donc être qu'un motif de polémique avec les protestants, troublant l'œcuménisme.

Il est clair que, dans ces conditions, il ne saurait être question ni d'une quelconque sainteté, ni d'une canonisation régulière de Paul VI qui était bien en rupture avec toute la Tradition mariale de l'Église catholique. Car tout saint doit avoir une doctrine irréprochable quant à la Foi.

Abbé Guy Castelain+



❖ **2 587 membres** au 30 juin 2018

❖ Le samedi **7 juillet 2018**, la Messe est célébrée pour les membres vivants et défunts.

❖ **Reçus fiscaux** : à demander au moment du don.
Chèques à l'ordre de : CMRC - FSSPX

❖ **Attention, nouvelle adresse mél** : cmrc@fssp.x.fr

❖ **La Confrérie sur Internet** : site *La Porte Latine*.

❖ **IPNS. Responsable de publication** :
Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X. ☎ 06.38.79.52.73.